

SÉNÉCHAUSSÉE DE LESNEVEN

Le sénéchal de Lesneven, Nicolas Cosson de Kervodiés, était certainement un homme très respectueux des règlements. A peine les ordres royaux reçus, il prit une ordonnance d'application le 27 mars, invitant les habitants de son ressort à se réunir pour désigner des députés qui devraient se rendre à Lesneven le 1er avril, jour fixé par le règlement du 16 mars pour les assemblées de sénéchaussée.

Quatorze huissiers et sergents furent requis pour aller porter tous les textes nécessaires aux quelque 90 villes, paroisses et trèves rurales de la sénéchaussée, qui purent être prévenues le 28 et le 29 mars, de jour ou de nuit. C'est ainsi que le curé de Tréveur, alors trève du Tréhou, fut réveillé le 29 à deux heures du matin.

Cette précipitation n'encouragea évidemment pas la réflexion des habitants de la sénéchaussée. La plupart des réunions des paroisses rurales se tinrent en effet dès le dimanche 29 mars. Dans beaucoup de cas l'on se contenta malheureusement de reprendre le modèle de cahier fourni en même temps que les documents officiels, un texte très bref ainsi libellé :

«Nous prions Sa Majesté et les Etats généraux de conserver à la province de Bretagne, ses droits, immunités, libertés, franchises et privilèges suivant le contrat de mariage de la duchesse Anne et autres titres.

D'ordonner la contribution égale de tous les impôts sans exception entre tous les ordres de l'Etat.

De supprimer les droits de francs-fiefs et les tailles et fouages.

De permettre aux vassaux d'acquérir le droit de suite de moulin à un prix qui sera fixé aux Etats généraux.

De convertir la corvée aux grands chemins en une imposition payable par tous les sujets du roi.

D'accorder des exemptions pécuniaires à ceux qui feront des défrichements, des dessèchements ou des plantations.

De réformer les abus qui tournent à l'oppression du peuple et des cultivateurs.»

Les rédacteurs de ce modèle ne sont pas connus, mais il est probable qu'ils appartenaient à la bourgeoisie lesnevienne.

L'assemblée de sénéchaussée fut, elle aussi, assez rapidement expédiée, puisque, dès le 4 avril, les 140 députés des campagnes et les 18 représentants des villes avaient adopté leur cahier commun* et élu leurs deux députés, un avocat de Saint-Pol, François Prud'homme de Keraugon, et un négociant en toiles et en vins de Landivisiau, Guy Le Guen de Kerangal. Ce dernier devait s'illustrer dans la nuit du 4 août en prononçant un discours très lyrique en faveur du rachat des droits féodaux.

* Les chiffres portés en marge dans les cahiers des paroisses et des villes renvoient à la numérotation des articles du cahier commun ou, plus exactement, de sa première version.

Publications :

(François ROUDAUT et Daniel COLLET), Cahiers de doléances du Haut Léon, Quimper, Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 1979.

François ROUDAUT, «Les cahiers de doléances de la sénéchaussée de Lesneven», Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, 1980, p.493-531.